

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. :

Numéro SISCOL :

Attestation de prise en charge par l'employeur de la formation à l'ICH-Paris année universitaire 2023/2024

Nom (raison sociale) de l'employeur :

N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'employeur :

Interlocuteur au sein de l'employeur :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :

Mme M.

Nom patronymique :

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom d'usage ou marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Si l'intervention d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) est sollicitée :

(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)

Nom de l'organisme :

N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'organisme :

Interlocuteur au sein de l'organisme :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

PLAN DE FORMATION à l'ICH Paris 2023-2024

(Début des enseignements : 16 octobre 2023 - Fin des enseignements : 7 juin 2024)

Indiquez dans ce tableau les unités d'enseignement (UE)¹ choisies, la modalité

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	Cours hebdo. du soir (Cocher case)	Cours du jour (Cocher case)	Tarif employeur ou organisme financeur (Cocher case)
	Les UE d'initiation au droit			
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 300 €
	L'UE immobilière générale			
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
	Les UE immobilières spécialisées			
DRM101	Planification urbaine et autorisation d'urbanisme (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM104	Droit de la promotion et des sociétés immobilières (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM108	Économie immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM110	Droit du logement social (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM112	Estimation des immeubles (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM119	Enjeux environnementaux et immobilier (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM120	Gestion d'actifs immobiliers (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM123	Expertise judiciaire immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM129	Financement immobilier privé (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM132	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM133	Baux d'habitation (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM134	Baux commerciaux (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM137	Techniques de négociation immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM140	Fiscalité immobilière générale (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM141	Fiscalité de l'opération immobilière (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM142	Sociétés immobilières (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM143	Statuts d'occupation des biens immobiliers (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM144	Autorisations patrimoniales et archéologie prévent.(3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM145	Construction durable (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM146	Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
	Montant total de la prise en charge			€

**Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).*

Une convention de formation entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Le montant de la formation mentionné ci-dessus sera à régler au Cnam sur présentation d'une facture.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme. Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH sur présentation des feuilles de présence pour les cours du soir en présentiel, des signatures sur les feuilles d'émargement pour les cours du jour et du relevé de connexion pour les cours à distance.

Pour l'employeur : Nom et prénom :

Titre ou fonction :

Fait à Paris, le

« Bon pour accord », cachet de l'entreprise et signature